

Comité administratif et juridique**CAJ/82/5****Quatre-vingt-deuxième session
Genève, 22 octobre 2025****Original: anglais
Date: 22 octobre 2025**

COMPTE RENDU*adopté par le Comité administratif et juridique**Avertissement: le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.**Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.*Ouverture de la session

1. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a tenu sa quatre-vingt-deuxième session à Genève le 22 octobre 2025, sous la présidence de Mme María Laura Villamayor (Argentine).
2. La session a été ouverte par la présidente, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Le CAJ a décidé de suivre l'approche adoptée par le Comité technique, selon laquelle la liste des participants sera distribuée directement aux participants par courrier électronique (voir le document TC/61/8 "Compte rendu", paragraphe 5, pour plus d'informations) et ne sera pas publiée sur le site Web de l'UPOV en attendant une décision du Conseil sur cette question.
3. La présidente a informé que le Nigéria avait déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 27 février 2025 et était devenu partie à l'Acte de 1991 le 27 mars 2025. Le Nigéria est devenu le 80^e membre de l'Union le 27 mars 2025.
4. La présidente a informé que les Seychelles et le Soudan avaient obtenu le statut d'observateur au sein du CAJ et que l'AIPPI avait reçu une invitation ad hoc à participer à la réunion WG-HRV/8.

Adoption de l'ordre du jour

5. Le CAJ a adopté le projet d'ordre du jour, tel que proposé dans le document CAJ/82/1.

Compte rendu de la Secrétaire générale adjointe sur les faits nouveaux au sein de l'UPOV

6. Le CAJ a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe et a pris note des faits nouveaux au sein de l'UPOV ainsi que d'un aperçu des questions pertinentes pour le CAJ. Le CAJ a noté que l'intégralité de l'exposé était disponible dans le document SESSIONS/2025/1 et sous forme d'enregistrement vidéo sur le site Web de l'UPOV.

Compte rendu sur les faits nouveaux au sein du Comité technique

7. Le CAJ a pris note des informations contenues dans le document CAJ/82/2 et dans le compte rendu oral présenté par Mme Beate Rücker, présidente du Comité technique (TC), sur les travaux de la dernière session du TC.
8. Le CAJ a décidé de suivre l'approche adoptée par le Comité technique, selon laquelle la liste des participants ne devrait pas être incluse dans le compte rendu de la session ni publiée sur le site Web de l'UPOV tant qu'une décision à ce sujet n'aura pas été prise pour tous les organes de l'UPOV. Le CAJ a décidé que la liste des participants à la session CAJ/82 serait distribuée directement aux participants par courrier électronique.

Élaboration d'orientations et documents proposés pour adoption par le Conseil

9. Le CAJ a examiné les documents SESSIONS/2025/2 et CAJ/82/2.

*Documents d'information*UPOV/INF/22: Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision)
(document UPOV/INF/22/12 Draft 1)

10. Le CAJ a approuvé la révision du document UPOV/INF/22/11 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union", sur la base du document UPOV/INF/22/12 Draft 1.

11. Le CAJ est convenu d'inviter le Conseil à adopter, à sa cinquante-neuvième session ordinaire, les révisions proposées au document UPOV/INF/22/11 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union", sur la base du document UPOV/INF/22/12 Draft 1.

*Documents TGP*Document TGP/5: "Expérience et coopération en matière d'examen DHS":*Expérience et coopération en matière d'examen DHS: Section 6 "Rapport UPOV d'examen technique et formulaire UPOV de description variétale" (révision)*

12. Le CAJ a examiné l'annexe I du document SESSION/2025/2.

13. Le CAJ a noté que le TC était convenu, à sa soixante et unième session, de proposer une révision du document TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS", section 6 "Rapport UPOV d'examen technique et formulaire UPOV de description variétale", sur la base du document TGP/5, section 6/5 Draft 2.

Document TGP/7: Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)*Note d'orientation GN 28 "Variétés indiquées à titre d'exemples": Situations dans lesquelles des illustrations pourraient compléter ou remplacer des variétés indiquées à titre d'exemples*

14. Le CAJ a examiné l'annexe II du document SESSION/2025/2.

15. Le CAJ a noté que le TC était convenu, à sa soixante et unième session, de proposer une révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", sur la base des modifications proposées présentées dans l'appendice à l'annexe II du document SESSIONS/2025/2.

16. Le CAJ a noté que le TC était convenu, à sa soixante et unième session, d'inviter les TWP, lors de leurs sessions de 2026, à examiner les modifications proposées au document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)" en ce qui concerne le nombre de cycles de végétation et l'examen final, comme indiqué aux paragraphes 22 à 24 du document SESSIONS/2025/2.

17. Le CAJ a approuvé la proposition du TC et a approuvé la révision proposée du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", telle qu'elle figure au paragraphe 24.

18. Sur cette base, le CAJ est convenu d'inviter le Conseil à adopter, à sa cinquante-neuvième session ordinaire, les révisions proposées au document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

Mesures visant à renforcer la coopération en matière d'examen (document SESSIONS/2025/3)

19. Le CAJ a examiné le document SESSIONS/2025/3.

Accroître les possibilités de coopération internationale(a) "Effet de l'environnement sur l'expression des caractères"(b) "Exhaustivité et pertinence des collections de variétés"

20. Le CAJ a examiné l'opportunité d'organiser des webinaires afin de présenter des expériences pratiques relatives à l'effet de l'environnement sur l'expression des caractères.

21. Le CAJ a examiné l'opportunité d'organiser des webinaires afin de présenter des expériences pratiques relatives à la constitution et à la pertinence des collections de variétés.

22. Le CAJ a noté que le TC avait accepté d'organiser des webinaires afin de présenter des expériences pratiques relatives à l'effet de l'environnement sur l'expression des caractères et à la constitution et la pertinence des collections de variétés.

23. Le CAJ a noté que le TC avait convenu qu'il était important de partager des informations sur les pratiques et les expériences des différents membres de l'UPOV, notamment sur la manière dont ils organisaient la coopération bilatérale et les conditions d'échange des rapports d'examen. Le CAJ a noté que le TC avait reçu des manifestations d'intérêt pour faire des présentations de la part de l'Australie, de la Chine, de l'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas (Royaume des) et du Royaume-Uni, et que les autres membres de l'UPOV désireux de faire des présentations devraient contacter le Bureau de l'Union (voir le document TC/61/8 "Compte rendu", paragraphes 27 à 31).

24. Le CAJ a noté que le TC était convenu que la "séance de débat ouvert" qui se tiendrait à la soixante-deuxième session du TC (2026) pourrait être mise à profit pour poursuivre les discussions sur ces questions.

(c) "Réviser la section 6 du document TGP/5 afin de fournir des informations sur les éléments requis par les membres de l'UPOV pour utiliser les comptes rendus d'essai d'autres membres de l'UPOV"

25. Le CAJ a pris note de la proposition de révision de la section 6 du document TGP/5, telle que présentée dans le document SESSIONS/2025/2 "Élaboration de principes directeurs et de documents proposés pour adoption par le Conseil".

(d) "Problèmes phytosanitaires qui empêchent ou retardent la soumission de matériel végétal"

26. Le CAJ a noté que le TC avait convenu d'organiser un webinaire sur les expériences pratiques en matière de retards dans les examens DHS dus à des exigences phytosanitaires et sur les considérations relatives à l'utilisation des rapports d'examen d'un autre membre de l'UPOV afin de réduire les retards dans l'octroi des droits d'obtenteur. Le CAJ a noté que le TC avait reçu des manifestations d'intérêt pour faire des présentations de la part de l'Australie, du Japon, des Pays-Bas (Royaume des), de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni.

27. Le CAJ a pris note de l'intervention de la délégation du Japon, qui a souligné qu'il était important de comprendre les expériences pratiques des membres de l'UPOV dans ce domaine, car, conformément à l'article 5 de la Convention UPOV, les retards dans la fourniture de matériel ne devraient pas constituer un motif de rejet d'une demande de droit d'obtenteur.

28. Le CAJ a également approuvé l'initiative du TC d'organiser des webinaires sur les expériences pratiques en cas de retards dans les examens DHS dus à des exigences phytosanitaires et sur les considérations permettant d'utiliser un compte rendu d'examen DHS d'un autre membre de l'UPOV dans ces circonstances afin d'éviter ou de réduire les retards dans l'octroi d'un droit d'obtenteur.

29. Le CAJ a noté que le TC avait accepté d'inviter le Bureau de l'UPOV à proposer des dates appropriées pour les webinaires susmentionnés avant les sessions des TWP en 2026.

(e) "Améliorer l'information sur les modalités des essais dans les locaux des obtenteurs"

30. Le CAJ a pris note des webinaires préparatoires sur la coopération avec les obtenteurs dans le cadre de l'examen DHS organisés en 2025 et des faits nouveaux concernant le "Séminaire sur la coopération avec les obtenteurs dans le cadre de l'examen DHS", qui se tiendra par des moyens hybrides à Genève, le 22 octobre 2025.

Informations actualisées communiquées par les membres et les observateurs de l'UPOV concernant la mise en œuvre du concept de variétés essentiellement dérivées (document CAJ/82/3)

31. Le CAJ a examiné le document CAJ/82/3.

32. Le CAJ a pris note du rôle des techniques moléculaires dans l'évaluation des variétés essentiellement dérivées pour le blé et le soja, qui a été présenté lors de la réunion [TWM/3](#) à Beijing.

33. La délégation de l'Uruguay a informé le CAJ que l'Uruguay était en train d'incorporer des dispositions relatives aux variétés essentiellement dérivées dans sa législation, à la suite de consultations avec les parties prenantes.

34. Le CAJ a pris note des interventions de l'International Seed Federation (ISF) et de Euroseeds. Le CAJ a noté que des copies des présentations sont disponibles sur le site Web de l'UPOV.

Compte rendu du Groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication (WG-HRV) (document CAJ/82/4)

35. Le CAJ a examiné le document CAJ/82/4.

36. Le CAJ a pris note des développements concernant les travaux du WG-HRV, tels que présentés dans le document CAJ/82/4.

37. Le CAJ a noté que le WG-HRV tiendra sa huitième réunion à Genève, le 22 octobre 2025, sous forme hybride, et que les auteurs présenteront un projet d'étude en personne lors de cette réunion. Les documents WG-HRV/8 sont disponibles à l'adresse suivante:

https://www.upov.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=88391.

38. Le CAJ a noté que, par la circulaire E-25/053 du 11 septembre 2025, le WG-HRV avait été informé que les auteurs de l'étude avaient demandé de reporter la date de remise de la version finale de l'étude au 15 décembre 2025. L'étude sera mise à la disposition du WG-HRV en janvier 2026, ce qui laissera aux membres le temps d'examiner la version finale de l'étude avant la neuvième réunion du WG-HRV, prévue le 19 mars 2026.

Réunion sur les demandes électroniques (EAM) (document SESSIONS/2025/4)

39. Le CAJ a examiné le document SESSIONS/2025/4.

40. Le CAJ a pris note des faits nouveaux concernant les réunions sur les demandes électroniques.

41. Le CAJ a noté qu'un projet pilote serait développé dans le cadre des travaux de l'EAM avec les membres de l'UPOV et les représentants des obtenteurs afin d'identifier les informations de base communes qui pourraient être utilisées pour le dépôt des demandes (projet pilote). Ce projet n'a pas pour objectif de remplacer les systèmes nationaux ou régionaux, mais de faciliter davantage le dépôt des demandes. La liberté d'utiliser les formulaires de demande nationaux ou régionaux dans UPOV PRISMA sera maintenue.

42. Le CAJ a noté que l'Australie, le Canada, l'Union européenne, le Japon, le Royaume-Uni, les États Unis d'Amérique et l'International Seed Federation se sont portés volontaires lors de l'EAM pour participer au projet pilote et que d'autres membres ou observateurs sont les bienvenus. Le CAJ a noté que l'Argentine et la CIOFORA ont également fait part au CAJ de leur intérêt pour participer au projet pilote. Le CAJ a noté que les progrès réalisés dans le cadre du "projet pilote PRISMA plus" lui seront communiqués à sa session d'octobre 2026.

Bases de données d'information de l'UPOV (document SESSIONS/2025/5)

43. Le CAJ a examiné le document SESSIONS/2025/5.

44. Le CAJ a pris note des faits nouveaux concernant les bases de données d'information.

45. Le CAJ est convenu de recommander au Conseil d'envisager la suppression de la section intitulée "Coopération en matière d'examen DHS" dans la base de données GENIE et dans le document du Conseil portant le même titre, étant entendu qu'une telle décision n'aurait aucune incidence sur la section "Expérience pratique en matière d'examen DHS" de la base de données GENIE, ni sur la publication du document "Liste des genres et des espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique de l'examen DHS", comme indiqué aux paragraphes 13 à 28 du document SESSIONS/2025/5.

46. Le CAJ est convenu de mener deux enquêtes:
- l'une auprès des membres de l'UPOV afin de comprendre les facteurs supplémentaires qui influent sur l'exhaustivité et la ponctualité des contributions de données, à réaliser au cours du quatrième trimestre 2025; et
 - l'autre auprès de tous les utilisateurs, actuels et futurs, afin de mieux comprendre les données, l'efficacité et la convivialité de la fonctionnalité de recherche, à réaliser au cours du premier trimestre 2026.

Techniques moléculaires (document SESSIONS/2025/6)

47. Le CAJ a examiné le document SESSIONS/2025/6.
48. Le CAJ a pris note des faits nouveaux concernant les techniques moléculaires.

Programme de la quatre-vingt-troisième session

49. Le CAJ a approuvé le programme suivant pour sa quatre-vingt-troisième session, qui se tiendra le 21 octobre 2026:

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Compte rendu de la Secrétaire générale adjointe sur les faits nouveaux au sein de l'UPOV
4. Compte rendu sur les faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique
5. Élaboration d'orientations et de matériels d'information
 - (a) Documents d'information
 - (b) Notes explicatives
 - (c) Documents TGP
6. Mesures visant à renforcer la coopération en matière d'examen
7. Informations actualisées communiquées par les membres et les observateurs de l'UPOV concernant la mise en œuvre du concept de variétés essentiellement dérivées
8. Compte rendu du Groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication (WG-HRV)
9. Compte rendu sur les réunions sur les demandes électroniques (EAM)
10. Compte rendu sur les bases de données d'information de l'UPOV
11. Compte rendu sur les techniques moléculaires
12. Programme de la quatre-vingt-quatrième session
13. Adoption du compte rendu (si le temps le permet)
14. Clôture de la session

Médaille UPOV

50. En reconnaissance de sa contribution en tant que présidente du Comité administratif et juridique (CAJ), la Secrétaire générale adjointe a remis une médaille d'argent de l'UPOV à Mme Laura Villamayor (Argentine).